



Location commerciale : les droits du locataire et du propriétaire

Par **VirginieD**, le **14/03/2020** à **18:03**

Bonjour,

mon locataire menace de réduire le montant de son loyer ou même de me faire payer des dommages et intérêts pour une perte de chiffre d'affaires non avérée. Je dois faire changer la chaudière, c'est un hôtel, donc ce sont des travaux importants.

Deuxièmement, j'aimerais savoir, vu que ce changement de chaudière va forcément lui faire gagner beaucoup d'argent sur ses factures de gaz, j'aimerais savoir si ceci me donne une légitimité pour augmenter le loyer.

Dans l'attente d'une réponse,

Mme Dumesny Virginie.

Par **Visiteur**, le **14/03/2020** à **18:35**

Bonjour

Le loyer est fixé par bail

Le locataire n'a aucun droit de diminuer celui-ci, peut cependant obtenir de la justice le cantonnement des loyers jusqu'à obtention des réparations nécessaires.

Idem pour vous, le loyer ne peut être augmenté avant les termes légaux fixés par le bail.